

LES MAGASINS DE SOCIÉTÉS CO-OPERATIVES

Leur fonctionnement en Angleterre et en Ecosse

Nous regrettons que l'espace ne nous permette pas de citer tous les faits réels que nous aimerions signaler au sujet des méthodes de ces sociétés dans le vieux pays. A propos de presque tous les programmes nous entendons des déclarations qui ne supportent pas la franche lumière du jour. On nous dit que ces magasins appartiennent au peuple et qu'il leur est impossible de faire faillite, car ils sont maintenus avec le moins de frais possible.

Preuve devant la Commission Royale sur le travail

Dans le sommaire de la preuve fournie à la Commission Royale sur le travail en Ecosse, concernant le mauvais effet que ces magasins ont sur la communauté, le rapport déclare que "Nous ne faisons pas objection au vrai principe de la coopération; notre objection concerne le système déusolre qui consiste à donner des dividendes, système en vigueur à présent sous la désignation de Sociétés Coopératives, qui fait tant de mal au commerce du pays sans lui donner de compensations. A présent, bien que faisant des affaires annuelles pour environ 50,000,000 de livres sterling, ces sociétés ne paient pas de taxes sur leurs revenus, ce qui représente une perte pour le revenu d'environ 100,000 livres sterling par an; cette perte doit être compensée en grande partie par les détaillants dont le commerce se trouve réduit." Le rapport continue comme suit:

"Les coopératives ont été et sont encore soutenues d'une manière des plus déloyales; par une condamnation du corps des détaillants, représentant ceux-ci comme peu scrupuleux, comme enseignant leurs aides à tromper, à mentir et à voler, et disant que les seuls endroits où des marchandises non sophistiquées aussi bien que des mesures pleines et des poids corrects peuvent être obtenus, sont les magasins coopératifs. Voilà des exemples des moyens employés par les partisans des coopératives pour développer leur système, quand ils s'adressent à des assemblées des classes travaillantes, moyens qu'ils emploient également dans la littérature qu'ils publient, ainsi qu'il l'a été signalé par des témoins en faveur des coopératives."

"Ils affirment, ce qui n'est pas vrai, que le dividende distribué représente les profits qui autrement seraient allés dans la poche des marchands. Tandis que les dividendes déclarés ne forment qu'une partie des frais supplémentaires démesurés, établis dans le but de leur permettre de donner un taux quelconque de dividende exigé, car les dividendes peuvent être faits et sont faits sur commande à raison de 5 p. c. à 25 p. c.

Fausse vérification de comptes

"Leur système de vérification de comptes a permis quelquefois de faire de mauvaises appropriations de fonds qui n'ont pas été remarquées ou qui ont échappé aux auditeurs des sociétés; mais quand on a fait appel à des auditeurs et à des examinateurs indépendants, on a trouvé que même de hauts fonctionnaires avaient été subornés et tentés par l'argent appartenant aux classes travaillantes. On connaît des exemples où des comptes ont été audités par des membres, et des dividendes déclarés, alors que les sociétés étaient réellement insolubles; par exemple, le dernier bilan de la Covan Coopérative Society a été audité par quatre membres et trouvé correct, et cependant cette société n'a pu payer qu'un shilling et six deniers par livre à ses créanciers du commerce."

Plus de 800 sociétés coopératives ont fait faillite

"Nous attirons votre attention sur les nombreuses faillites des sociétés coopératives, plus de 800 de ces faillites étant arrivées au cours des vingt dernières années, faillites qui ont été des plus désastreuses pour les membres de ces sociétés." Il est donc du devoir des marchands détaillants qui connaissent la position importante qu'ils occupent dans la communauté de sauvegarder le public acheteur contre ces machinations déusolres et peu loyales.

L'Hon. Sénateur McMullen expose le plan des sociétés coopératives

A la page 670 des rapports du Sénat pour 1908, l'Hon. Sénateur McMullen parla du bill proposé d'une société coopérative qui fut présenté cette année-là et qui est absolument identique à celui qui est présenté de nouveau cette année. L'Hon. Sénateur parla ainsi:

"Nous avons déjà eu des organisations de ce genre dans notre province et ces organisations ont été un fléau sans bornes. Je connais tout ce qui concerne ces organisations. Nous en avons eu dans notre district. Nous avons eu, par exemple, les Grangers, organisation qui est restée en existence pendant de nombreuses années. Un grand nombre de ceux qui s'y intéressaient furent induits à y contribuer pour une part de \$10; presque tous les fermiers qui écoutèrent les histoires qui leur furent racontées par ces agents astucieux devinrent actionnaires, donnèrent leurs \$10 avec l'assurance qu'ils obtiendraient un dividende à la fin de l'année et qu'en plus ils pourraient se procurer les marchandises dont ils auraient besoin pour eux-mêmes au prix coûtant. Toutes les autres personnes achetant des marchandises devaient payer un certain profit, mais celles qui donnaient une contribution pour la formation de l'organisation devaient obtenir leurs marchandises

au prix coûtant; les autres personnes acheteuses, n'étant pas membres de l'organisation devaient payer, disons, de 20 à 25 p. c. d'avance, et le résultat d'un tel système serait qu'à la fin de l'année les actionnaires obtiendraient un dividende sur leurs \$10, et qu'entre temps ils auraient, dans le cours de l'année, tout ce dont ils auraient besoin au prix du gros.

Mort naturelle de la coopérative

Beaucoup de personnes se laissèrent prendre à ces offres et les Grangers devinrent une organisation qui s'étendit dans toute notre province, et qui dura un certain nombre d'années. Ils établirent un dépôt de ventes en gros dans la ville de Toronto, parce que les détaillants s'opposaient fortement à l'organisation et qu'ils se plaignaient que les marchands en gros donnaient à ces gens des marchandises aux mêmes conditions qu'ils les obtenaient. Il résulta qu'ils formèrent une maison de gros qui ne fit pas autre chose que de vendre aux Grangers, et qui achetait de divers manufacturiers. Cette organisation dura quelques années, puis s'éteignit naturellement.

Ils commencent à se quereller entre eux

Ils commencèrent à se quereller entre eux. Par exemple, dans une organisation de Grangers, formée dans ma section, on envoya chercher deux ballots de couvertures en buffalo, que l'organisation devait obtenir à prix réduit. Quand les fourrures arrivèrent, le premier homme qui se présenta choisit les meilleures parmi vingt-quatre autres, le second choisit la meilleure ensuite, et ainsi de suite et le dernier homme qui se présenta dut prendre les fourrures les plus médiocres. Il ne voulut pas les accepter, et un procès s'ensuivit, qui contribua à détruire l'organisation, parce que, tandis que les fourrures étaient toutes du même prix, elles n'étaient pas de qualité égale.

L'agent à la parole mielleuse

Il n'y a pas de classe de citoyens au Canada qui lutte avec plus de ténacité pour faire prospérer ses affaires que la classe des marchands détaillants. Ils ont à faire la lutte la plus ardue. Je ne crois pas que les détaillants du Canada, après avoir payé les dépenses nécessaires qui se rattachent à leurs affaires, puissent déclarer un profit clair de 5 p. c. en dehors de tous les frais, et s'allouer un salaire. Est-il sage, est-il prudent d'encourager des organisations du genre proposé dans ce bill, organisations qui s'attaqueraient encore aux affaires des marchands détaillants? Cela serait sans doute le moyen d'établir tout un nombre d'institutions dans les divers townships et dans les diverses sections du pays. Il y a toujours quelque homme astucieux qui pense pouvoir faire quelque chose